AR Prefecture
016-200079085-20261014-902-DE
Reçu le 16/10/2026

Syndicat du Bassin Versant du Né - répartition des cotisations par EPCI-FP pour l'année 2027

EPCI -FC	nombre communes concernées	surface totale en hect. (S1) des communes	surface totale en %	surface pondérée hect (S2)	surface en % (1) coeff. A	population totale insee au 1/01/17	population totale en %	population pondérée (2) coeff. B	population en %	pondération finale C (1+2)/2	proposition cotisations en € par EPCI-FP pour année 2027
CA Grand Cognac	30	44385	34,17	38792	44,32	51405	63,76	32702	65,96	55,14	214250
Cdc 4 B	30	45956	35,38	34689	39,64	16545	20,52	12429	25,07	32,35	125698
CdC Haute Saintonge	13	16832	12,96	7636	8,73	6796	8,43	3329	6,72	7,72	29997
CdC Lavalette, Tude Dronne	10	20194	15,54	5644	6,45	5201	6,45	913	1,84	4,15	16125
CA Grand Angoulême	2	2540	1,96	757	0,86	679	0,84	202	0,41	0,64	2487
totaux	85	129907	100	87518	100	80626	100	49575	100	100	388557

S1 : surface totale des communes pour chaque EPCI-FP en lien avec le territoire du syndicat

S2 : surface des communes pour chaque EPCI-FP dans le bassin versant du syndicat (surface pondérée)

Clé de répartition prenant en compte : 50% surface par EPCI-FP et 50% population par EPCI-FP

Les actualisations des données portent essentiellement sur la superficie et la population

Les superficies sont calculées via un système informatique géographique,

La population officielle est celle de la population légale du 1er janvier 2017, recensée par l'INSEE,

(1) Le coefficient A correspond à la proportion de la superficie de l'EPCI-FP se trouvant dans le bassin versant (S2) par rapport à la superficie totale des communes concernées dans chaque EPCI-FP (S1).

(2) Clé population: Le coefficient B correspond à la population totale des communes concernées par chaque EPCI-FP pondérée par le coefficient C. Nous obtenons ainsi une proportion de la population de chaque EPCI-FP se trouvant dans le territoire du futur syndicat mixte par rapport à la population totale des communes concernées dans chaque

EPCI -FP.

C est la proposition de pondération de la Clé statutaire: la pondération (C) correspond à la somme des 2 coefficients précèdents (A+B) que l'on divise par 2 pour que chaque paramètre ait la même importance.

(3) est la proposition de répartition de chaque EPCI-FP adhérent au futur syndicat mixte. Cette contribution est adaptée et votée chaque année en fonction des besoins financiers nécessaire pour le fonctionnement du futur Syndicat Mixte ;

exemple pour Grand Cognac, année 2027, pondération (C) : (388557*55,14/100 = 214 250 €);